

Réunion des acteurs du contrôle fiscal à la DRFiP 69

Dans le prolongement de l'annonce des [35 mesures pour agir contre les fraudes](#) (par Gabriel ATTAL le 1^{er} juin 2023) et de la récente diffusion du [Contrat d'objectifs et de moyens 2023 – 2027](#), j'ai souhaité réunir l'ensemble des agents du contrôle fiscal (le 5 juin 2023 à l'ENFiP) afin de les informer sur ces nouvelles orientations et d'échanger sur les métiers du contrôle fiscal à la DRFiP 69, tant en termes de stratégie que de méthodes et d'organisation.



Pour 2022, la DRFiP 69 présente un bilan globalement positif de son action en matière de lutte contre la fraude fiscale. Il en est ainsi notamment de la programmation en contrôle fiscal externe, avec une part importante de datamining, de la réalisation du programme de vérifications et de l'action répressive.

C'est évidemment pour nous un élément de satisfaction collective.

Mais la comparaison avec nos résultats antérieurs et avec ceux des autres directions, de la même catégorie que la nôtre, permet aussi d'identifier des points de progrès. Il en est ainsi notamment de la part des fiches de programmation à forts enjeux, du nombre d'affaires à faible rendement, des délais de réponse aux observations du contribuable et de la mise en recouvrement rapide des droits et pénalités dus.

Ce doit être pour nous un élément supplémentaire de motivation collective.



Depuis le 24 avril 2023, Laurent ROUSSEAU, directeur du pôle Régalien, Jean-Laurent LIBES, directeur du département Expertise et Contrôle, et Cédric JOBERT, responsable de la division du Contrôle fiscal, ont rencontré *in situ* les agents du contrôle fiscal pour dialoguer sur leurs métiers, en particulier leurs difficultés et leurs attentes. Cette démarche s'est poursuivie avec les responsables de service jusqu'au 1^{er} juin 2023, dans le cadre des dialogues de performance globale infra-départementaux.

Je retire de ces échanges plusieurs axes essentiels d'amélioration de nos résultats en matière de contrôle fiscal : une formation accrue et ciblée sur nos enjeux, un soutien et une mutualisation renforcés notamment par la création de communautés de travail ou d'intérêt ([NOVAE](#)), un allègement des charges, en particulier s'agissant de l'expertise. Nous agissons en ce sens.

J'en retire aussi la conviction qu'il convient d'adapter notre organisation pour mieux lutter contre les fraudes les plus complexes et développer davantage les synergies en capitalisant sur l'interdisciplinarité dans les services pour éviter les inconvénients inhérents aux liaisons inter-services.

À cette fin, j'ai annoncé vouloir créer 4 Services de programmation et de contrôle (SPC) en mutualisant les compétences métiers des actuels PCE et des PCR, ainsi qu'une brigade patrimoniale (BPAT). En parallèle, les Brigades de vérification (BDV) deviendront des Brigades d'affaires complexes (BAC), à l'instar de celle qui est actuellement en préfiguration, sous la responsabilité de Rossana MENDIELA.

À l'horizon du 1^{er} juillet 2024, toutes les structures du contrôle fiscal de la DRFiP 69 (SPC, BCR, BAC et BPAT) pourront être installées ensemble à la Nouvelle Cité Administrative d'État (NCAE) de Lyon, au même niveau.

Dans cette perspective, je lance une concertation visant à préciser les modalités de la mise en place de cette nouvelle organisation et ses contours. Elle se traduira concrètement par la constitution de plusieurs groupes de travail dont un sera consacré à l'organisation et au périmètre du réseau fiscal et un autre au soutien et à la mutualisation. La dimension ressources humaines sera intégrée dans la réflexion et chaque situation individuelle fera l'objet d'une attention particulière.

Les agents, les responsables de service et les représentants du personnel seront associés à cette concertation que je souhaite aussi constructive, objective et sereine que possible.

D'autres précisions vous seront apportées prochainement.

Pascal ROTHÉ